

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et est disponible sur le site internet du Breuil-sur-Couze, <http://www.lebreuilsurcouze.fr>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit habituellement être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte mais la crise sanitaire actuelle a reporté cette échéance au 31 juillet. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de cette année. Il se compose de deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

Le budget 2020 a été voté le vendredi 31 juillet par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.

II. La section de fonctionnement

1. Généralités

1.1 Les recettes

Les recettes sont regroupées en chapitres globaux :

Les produits de service ou du domaine (recettes de cantine, d'assainissement).

Les impôts (impôts locaux, taxe additionnelle et de mutation).

Les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts).

Les revenus des immeubles (location de logement, de salle polyvalente ou de bâtiment administratif).

1.2 Les dépenses

Les dépenses sont elles aussi regroupées en chapitres globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (électricité, assurances, entretien bâtiments et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires, charges, assurance du personnel).

Les dépenses obligatoires (indemnités élus, frais de fonctionnement de l'école, participation aux organismes de regroupement, subvention aux associations).

Les dépenses financières (intérêts des emprunts).

L'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'auto-financement, c'est-à-dire la capacité du village à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir à un nouvel emprunt.

2. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Excédent brut reporté	162 207 €	Dépenses courantes	210 920 €
Recettes des services	69 946 €	Dépenses de personnel	325 302 €
Impôts et taxes	381 714 €	Dépenses de gestion courante	92 789 €
Dotations et participations	161 544 €	Dépenses Financières	17 980 €
Autres recettes de gestion courante	27 003 €	Dépenses exceptionnelles	2 500 €
Recettes exceptionnelles	16 312 €	Dépenses imprévues	5 000 €
Recettes financières		Total dépenses réelles	654 491 €
Autres recettes	4 793 €	Opérations entre sections	9 101 €
Total recettes réelles	823 519 €	Virement à la section d'investissement	159 927 €
Produits (opérations entre sections)	0 €		
Total général	823 519 €	Total général	823 519 €

3. La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 restent inchangés, seules les bases évoluent (décision du gouvernement par rapport à l'inflation).

	Bases prévues 2020	Taux 2020	Produits à taux constants
Taxe d'Habitation	1 086 000 €	10,02%	108 817 €
Taxe Foncière Bâti	918 400 €	17,25%	158 424 €
Taxe Foncière Non Bâti	18 100 €	71,41%	12 925 €
		Total	280 166 €

4. Le personnel

Filière	Emplois budgétaires			ETPT		
	Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps partiel	Total emplois	Titulaires	Non titulaires	Total
Administrative	1	2	3	1,37	0,77	2,14
Technique	3	4	7	3,17	2,11	5,28
Médico-sociale		2	2	1,08		1,08
Sportive		1	1	0,66		0,66
Police		1	1	0,49		0,49
Total	4	10	14	6,77	2,88	9,65

III. La section d'investissement

1. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du village regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux (sur des structures existantes ou en création). Il regroupe aussi deux types de recettes, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues avec les permis de construire, et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à l'extension de l'école, à la réfection de la voirie, etc...).

2. Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Virement de la section de fonctionnement	159 927 €	Solde d'investissement reporté	254 235 €
FCTVA	99 070 €	Remboursement d'emprunts	55 488 €
Excédent de fonctionnement capitalisés	103 549 €	Travaux de voirie	106 136 €
Taxe d'aménagement	11 799 €	Travaux de bâtiments	142 537 €
Subventions	237 531 €	Autres travaux	15 000 €
Emprunts et dettes assimilés	52 000 €	Autres dépenses	86 850 €
Produits (écritures d'ordre en section)	9 101 €	Charges (écritures d'ordre entre sections)	12 731 €
Total général	672 977 €	Total général	672 977 €

3. Les nouveaux projets de l'année 2020 sont :

- La réfection des bâtiments communaux pour 120 000€
- Des travaux de voirie pour 100 000€
- Remise en état de l'aire de sports et de loisirs pour 15 000€
- L'achat des murs du bar tabac place de la République pour une location-vente pour 50 000€

IV. Divers

1. Ratios

	Le Breuil sur Couze	Strate
Habitants	1139	500 à 2000
Dépenses réelles de fonctionnement / hab	575 €	612 €
Produit des impositions directes / hab	246 €	307 €
Recettes réelles de fonctionnement / hab	581 €	769 €
Dépenses d'équipement brut / hab	201 €	307 €
Encours de dette / hab	459 €	615 €
DGF / hab	94 €	147 €

Notons la constante chute de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF = engagement de l'état) au fil des années (103€ par habitant en 2019 et 94€ en 2020).

2. Etat de la dette

Objet	Montant	Date de début	Date de fin	Capital restant	Remboursé 2020
Complément PAB	106 714,31 €	01/01/2002	01/01/2021	8 493,16 €	8 019,96 €
Travaux voirie	150 000,00 €	01/06/2008	01/03/2028	54 375,00 €	7 500,00 €
Travaux carrefour 2010	150 000,00 €	31/12/2010	01/10/2028	79 999,47 €	8 321,83 €
Travaux voirie	150 000,00 €	01/01/2012	30/12/2026	71 752,38 €	10 261,31 €
Extension école	200 000,00 €	04/09/2014	30/07/2029	129 500,93 €	12 552,02 €
Travaux école et assainissement	150 000,00 €	25/02/2017	25/02/2037	124 844,16 €	6 832,09 €
EPF SMAF				71 881,26 €	14 000,16 €
			TOTAL	540 846,36 €	67 487,37 €